

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : le 17 juin 2022
 Date d'affichage : le 17 juin 2022
 Nombre de conseillers : en exercice : 15
 Présents : 12
 Votants : 15
 Dont pouvoir (s) : 3

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX LE VINGT-DEUX JUIN À 18 HEURES 00, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil, en séance publique sous la présidence de Madame Laëtitia SANCHEZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Laëtitia SANCHEZ, Jean-Charles DUPONT, Anne BERICHI, Frédéric BESNARD, Sandra LEBOURGEOIS, Francine DESABAYE, Céline RECHER, Elodie DESABAYE, Jean-Luc ENJALBERT, Bernard LEBOEUF, Alain LOEB et Pascal SCHWARTZ

Absents excusés : Françoise COHAN, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE et Chantal QUERNIARD
Pouvoirs de : Françoise COHAN à Céline RECHER, Jérôme BOURLET DE LA VALLEE à Jean-Luc ENJALBERT, de Chantal QUERNIARD à Alain LOEB
 Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Jean-Charles DUPONT

TARIFS SERVICE PERISCOLAIRE ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Madame la Maire propose la grille tarifaire ci-dessous pour l'année scolaire 2022-2023.

(lundi, mardi, jeudi & vendredi)	St Pierre du Vauvray	Hors St Pierre du Vauvray
Garderie – étude : matin <u>ou</u> soir	2,84 €/j <i>Ancien prix 2.64€/j</i>	3,41 €/j <i>Ancien prix 3.21€/j</i>
Garderie – étude : matin <u>et</u> soir.	3,72 €/j <i>Ancien prix 3.52€/j</i>	4,35 €/j <i>Ancien prix 3.95€/j</i>
Cantine adultes	5,78 €/j <i>Ancien prix 5.38€/j</i>	

Soit une augmentation de + 0.20€ pour la garderie et +0.40€ pour la cantine.

Avec la modification de la tarification sociale suivante :

Quotient familial CAF	Tarif facturé par repas aux parents	Subvention dispositif	Recette mairie
0 – 1099 € <i>Au lieu de 0-899€</i>	1,00 €	3,00 €	4,00 €
1100 – 1399 € <i>Au lieu de 900 – 1199 €</i>	3,00 €	0,00 €	3,00 €
1400 € et + <i>Au lieu de 1200€ et +</i>	3,64 € <i>Ancien prix 3.24€</i>	0,00 €	3,64 €

Après en avoir délibéré avec 11 voix POUR, 00 voix CONTRE et 04 ABSTENTIONS le conseil municipal :

ACCEPTE la grille tarifaire pour l'année scolaire 2022/2023.

Pour extrait certifié conforme au registre.



Laëtitia SANCHEZ,

Maire de Saint Pierre du Vauvray

La Maire certifie que la présente délibération a été déposée en sous-préfecture des Andelys au titre du contrôle de la légalité et qu'elle a été notifiée aux intéressés.

-

Certifie le caractère acte,

-

Informe que celui-ci peut faire l'objet

d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Transmis en préfecture le :